

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Grenoble, le 26 novembre 2009

**Rectorat**

**Division  
Des personnels  
enseignants**

Réf N° 09-145

Affaire suivie par  
DIPER E

Téléphone  
Cf. organigramme

Télécopie  
04 76 74 75 82

Mél :  
Ce.dipere  
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim  
BP 1065 - 38021  
Grenoble cedex

Le recteur de l'académie de Grenoble  
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les enseignants

s/c mesdames et messieurs  
Les chefs d'établissement

**Objet** : I-prof, votre assistant carrière.

Au moment où débutent les opérations du mouvement inter-académique, premier des actes de gestion de l'année scolaire, je tiens à vous rappeler les possibilités d'information, de dialogue et de suivi de votre dossier de carrière que représente i-prof.

Il met à votre disposition :

**1- Une messagerie :**

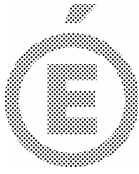
Elle vous permet de recueillir directement et rapidement les informations émanant du ministère et du rectorat et de dialoguer avec le gestionnaire de votre dossier administratif

**2- Votre dossier personnel :**

Vous pouvez consulter une synthèse des éléments contenus dans la base informatique académique, vérifier les informations vous concernant et éventuellement demander des précisions et des modifications (cf notice technique)

**3- Des informations individualisées sur vos perspectives de carrière :**

Vous pouvez savoir si vous remplissez les conditions requises pour une promotion d'échelon, un changement de grade (accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle) ou un changement de corps (accès aux corps des certifiés ou des agrégés).



2/2

#### **4- Votre curriculum vitae :**

Vous pouvez à tout moment l'enrichir par des informations qualitatives (diplômes, titres récemment obtenus, formations, nouvelles compétences, activités personnelles ou professionnelles).

#### **5- Des services :**

i-prof est, en effet, l'unique moyen d'accès aux différents services internet utilisés pour les différents actes de gestion qu'il s'agisse de :

- SIAM pour le Mouvement National à Gestion Déconcentrée (MNGD)
- SIAP pour les campagnes de promotion de grade et de changement de corps.
- SIAC pour les concours
- GAIA pour la formation.
- SIAD pour le détachement
- SIAT pour les affectations dans les collectivités d'Outre Mer (COM).

#### **6- Des guides :**

Ils constituent une base documentaire sur les procédures et la réglementation.

Aujourd'hui, 4 ans après son introduction, de nombreux enseignants ont régulièrement recours à i-prof mais beaucoup semble ignorer la possibilité qu'il offre.

Je vous rappelle donc l'importance de i-prof comme outil de gestion qualitative au service de la valorisation des ressources humaines.

**Aussi, je vous invite, sans attendre la parution des notes de service ministérielles relatives aux tableaux d'avancement de grade et aux listes d'aptitude et l'ouverture du serveur académique, à consulter votre dossier et à enrichir dès à présent votre CV en vue des prochaines campagnes de promotion corps-grade.**

Vous trouverez en annexe une notice rappelant quelques aspects techniques et quelques principes de fonctionnement.

Mes services sont à votre disposition pour vous vous apporter toutes les informations complémentaires que vous jugeriez nécessaire.

Pour le recteur et par autorisation  
Le chef de la division  
Des personnels enseignants

Josiane Avêque